



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 21/2007 concernant l'arrêté
d'imposition pour les années 2008-2009.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 29 octobre 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 21/2007, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 5 avis contraires et 8 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2008 et 2009 tel que présenté.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 octobre 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti



La secrétaire

Valérie Wullemmin

St-Légier-La Chiésaz, le 30 octobre 2007
